

Le Sorelois.

JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE

Publié dans les Interets des Comtes de Richelieu Berthier et Yamaska.

J. A. Chenevert, Administrateur.

Redige par un Comite de Collaborateurs.

Charles Germain, Imprimeur.



Chemin de Fer Q. M. O. & O.

DIVISION DE L'EST.

A PARTIR de LUNDI, le 2 FEVRIER, les trains voyageurs comme suit sur cette division :

Mille	Mixte
Partant de Québec 9 30 A M	5 30 P M
" Trois-Rivières 12 45 P M	4 00 A M
" Berthier 1 15 P M	6 25 "
Arrivera à Montréal 9 50 "	9 50 "
" Ottawa 8 00 P M	1 30 P M
" Boston 4 30 A M	

AU RETOUR.

Partant de Boston 5 30 P M	
" Ottawa 9 15 A M	5 20 P M
Partant de Montréal 1 15 P M	8 55 P M
" Berthier 4 45 P M	8 55 P M
" Trois-Rivières 8 25 P M	4 15 A M
Arrivera à Québec 9 25 P M	9 00 A M

J. T. PRINCE,

Agent général des passagers.

Québec, 2 Fév. 1880.—ua.



Chemin de Fer du Gouvernement.

DIVISION OUEST.

CHEMIN de FER Q. M. O. & O.

LA ROUTE LA PLUS COURTE ET LA PLUS DIRECTE POUR OTTAWA.

Le et après LUNDI le 12 JANVIER, les Trains laisseront la Gare d'Hochelega, comme suit :

A. M. P. M.

Trains Express pour Hull, à 9.30 et 4.30

Arrivant à Hull, à 2.00 p. m. et 9.00

Aylmer à 2.35 p. m. et 9.35

A. M. P. M.

Trains Express de Aylmer à 8.15 et 3.25

Hull à 9.20 et 4.20

Arrivant à Hochelega à 1.50 p. m. et 8.50

Le train pour St-Jérôme à 7.00 A. M.

Le train de St-Jérôme à 7.00 A. M.

Les trains laisseront la station du Mile-End 10 minutes plus tard.

Des Chars-Palais font partie de chaque convoi.

Bureau général, 13 Places d'Armes,

STARNES, LEVEE & ALDEN.

Agents de Billets.

Bureaux—202, Rue St. Jacques et

158, rue Notre-Dame.

C. A. SCOTT,

Surintendant

C. A. STARK.

Agent général du fret et des Passager

14 Janvier 1879.—ua.

Bijouteries !!

Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il prendra des ordres qui seront promptement exécutés pour Montres en or ou en argent. Aussi pour bijoux et bagues.

A part cela il a toujours un stock complet des articles ci-dessus.

L'us charge aussi de réparer les Montres. Réglage, ajustage, etc., dans le plus court délai et à des prix réduits.

A rassemblez-vous à

Geo Menard,

At No. 19 Rue AUGUSTA—Sorel.

Sorel, 23 Dec 1879.—ua.

ADOLPHE BOUCHER,

TAILLEUR.

Se charge de la confection de toutes espèces d'habilllements pour Messieurs et enfants d'après les dernières modes qu'il reçoit tous les mois

Ordres promptement exécutés

Il fournira aussi les weeds et fouritures pour les habitements des personnes qui voudront lui laisser le soin de ces articles.

Chaque particulier ou société qui fera soumission, devra fournir les noms de deux personnes responsables et les signatures de ces deux personnes devront être apposées à une déclaration au bas de la soumission, à l'effet qu'elles se portent cautions de la bonne et fidèle exécution du contrat, s'il est accordé au soumissionnaire ou soumissionnaires.

Par ordre,

L. VANKOUGHNET,

Surintendant adjoint des affaires des Sauvages.

Département de l'Intérieur, j. d.

Division des Sauvages, Ottawa le 28 Janvier, 1880.

S'adresser à Sorel à

Cy. Mongeon, Marchand.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées, "Soumissions pour les Sauvages" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le 1er MARS 1880, pour la fourniture des articles ci-dessous ou de certains de ces articles, aux endroits mentionnés, ou dans quelques-uns de ces endroits, avant le premier JUILLET prochain, en telles quantités qui pourront être nécessaires; aussi pour la fourniture de certains de ces articles, ou d'autres décrits dans ces édules qu'on pourra se procurer à ce bureau, à l'un quelconque des localités des districts nord ou sud des Territoires du Nord-Ouest en toutes dates entre le 1er JUN 1880 et le 1er JUN 1881, et en telles quantités qui pourront être commandées :

MANITOBA.

Saint-Pierre, Fort Alexandre, Rivière de la Tête-Ouverte, Rivière au Roseau, Lac du Cygne, Sandy Bay, Long Plain, TERRITOIRES AU NORD-OUEST, LAC MANITOBA ET RÉGION A L'EST, Manitoba House, Ebb et Flow Lake, lac Saint-Martin, Petite Saskatchewan, Water Hen Lake, Hiding Mountain.

LAC WINNIPEG.

Black River, Berons River, Fisher's River, Grand Rapids, Pas Mountains, Norway House, Lac Travers, Tote du Chien, Blood Vain River, la Grosse Ile, Sandy Bar, Jack Fish Head, Moose Lake, Cumberland.

LAC DES BOIS ET RÉGION DE L'EST.

Shoal Lake, Couchiching Lac Seul, Portage du Rat, Mattawan, Islington, Assabasking.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DISTRICT DU NORD.

Fort Ellice, Touchwood Hills, Prince Albert et Edmonton.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DISTRICTS DU NORD.

Fort Walsh, Fort McLeod.

Farine	132,800 lb	Dalmanier pour bois	16
Blé	6,736	Pierres à faux	144
Sucre	5,675	Fautilles	254
Tobac	3,909	Jave-Hers	135
Lard sec (bacon)	29,166	Faux pour javelliers	135
Beuf	15,000	Fieux	232
Lard solé	20,850	Hones, acier, pour	458
Charbon	21	Jardins	458
Herminette	45	Hours 1/2, pes, navets	178
Manches de faux	309	Pelles, acier	58
Pousses à foins	132	Tenailles de forgerons	23
Haches	865	Pies	20
Hones	1,124	Couteaux à foins	23
Clous à alouette	672	Clous à bardeaux	2,660
Bois	18	Borax	91
Limes à acier	144	Bien de Prusse	462
Limes à ogives	120	Machettes à vanne	22
Charrettes	20	Limes à scies de long	180
Herminette à charrettes	20	Scies à deux mains	21
Wagons légers	6	Egnoles	96
Herminette double	6	Marteaux	12
Herminette charrette	83	Tarrières	129
Herminette à charrette pour boeufs	51	Râteaux	171
Herminette de charrette pour juments	54	Moustes	84
Herminette à briser le char	88	Guides pour la charrette	40
Scies de charrette supplémentaires	125	Pneus doubles	45
Pneus pour charrette	300	Capucines	600
Herminette à outils	33	De qualité 28	28
" Fèves "	38	" équivalente	28
Pneus simples	45		
4 égnoles	do		
do	A fendre		

4 galères, acier ordinaire, fer doubles.
4 querrres d'acier, 24x18, divisées en 81èmes.
4 Jeux de tarières, 1-1 pec. 1-1 1/2 à anneauconvexe.
4 planes, qualité supérieure, acier solé de 13 pouces.
4 haches d'acier de Hench, emmanchées, et de la meilleure qualité.
4 herminettes, emmanchées, (de menuisier et du meilleur acier).
4 marteaux à pied de biche, en acier solide, brevetés en Canada.
Ciseaux [double] avec manche cercelés, 1 1/2 pec. 1 1/2 pec.
Ciseau, 1-1 pec., 1-1 1/2, 1-1 1/2, 1-2 pec. manche en acier.
4 pierres à l'huile.
4 bidons à l'huile.
4 alènes à tracer.
8 mèches, 1 1/2, 1 1/2.
4 compas mathématiques.
4 pieds de roi de 2 pds., se repliant en quatre.
4 tenailles de maréchal ferrant.

On peut se procurer des blancs de soumissions et édules à ce bureau, ainsi qu'au bureau des Sauvages, à Winnipeg, on pourra voir des échantillons de plusieurs articles et se faire donner des descriptions des autres.

Chaque particulier ou société qui fera soumission, devra fournir les noms de deux personnes responsables et les signatures de ces deux personnes devront être apposées à une déclaration au bas de la soumission, à l'effet qu'elles se portent cautions de la bonne et fidèle exécution du contrat, s'il est accordé au soumissionnaire ou soumissionnaires.

Par ordre,

L. VANKOUGHNET,

Surintendant adjoint des affaires des Sauvages.

Département de l'Intérieur, j. d.

Division des Sauvages, Ottawa le 28 Janvier, 1880.

LETTRE ENCYCLIQUE.

DE NOTRE TRÈS-SAINTE-PÈRE LE PAPE LÉON XIII.

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siège apostolique.

A nos Vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique en grâce et communion avec le Siège apostolique.

LÉON XIII PAPE

(SUITE ET FIN.)

Et qui pourrait douter que des lois favorables au divorce auraient des suites également misérables et désastreuses si, d'aventure, elles étaient remises en usage dans notre temps. Assurément il ne saurait y avoir dans les interprétations et les décisions des hommes une faculté telle qu'ils puissent changer le caractère des choses : c'est pourquoi ceux là comprennent peu sagement la légalité publique qui croient qu'on peut impunément bouleverser la raison première du mariage et qui, en raison de la sainteté que la religion et le sacrement ont ajoutée au mariage semblent vouloir détruire et déformer le mariage plus honteusement que n'avaient été accoutumés de faire les gentils eux-mêmes dans leurs institutions.

C'est pourquoi, à moins qu'il ne change de dessin, les familles et la société humaine devront toujours redouter pour elles d'être misérablement jetées dans ce combat et bouleversées de toutes les choses qui a été projeté dès longtemps par des bandes désastreuses de socialistes et de communistes.

Par où il est clair qu'il est étrange et absurde de demander le salut public au divorce, lequel entraînera certainement au contraire, des conséquences terribles pour la société.

Il faut donc reconnaître que l'Eglise catholique a bien mérité de tous les peuples par le soin qu'elle a toujours mis à protéger la sainteté et la perpétuité des unions; et on lui doit une grande reconnaissance d'avoir, il y a cent ans réclamé ouvertement par les lois civiles qui renfermaient de nombreuses fautes en ce point; d'avoir frappé d'anathème l'abominable hérésie des protestants sur le divorce et la répudiation; d'avoir condamné à plusieurs reprises, certains cas de dissolutions de mariages adoptés par les Grecs; d'avoir prononcé la nullité des mariages formés sous cette condition qu'ils pourraient être dissous; d'avoir enfin rejeté dès le commencement les lois impériales qui favorisaient le divorce et la répudiation.

Les souverains Pontifes, toutes les fois qu'ils ont résisté aux principes les plus puissants, demandant à l'Eglise, sous les plus graves menaces, de ratifier les divorces qu'ils avaient fait, ont pensé défendre ainsi la cause, non seulement de la religion, mais de l'humanité elle-même. Aussi la postérité tout entière admirera, comme un témoignage de leur courage, les sentences rendues par Nicolas Ier contre Lothaire; par Urbain II et Pascal II contre Philippe Ier, roi de France; par Célestin III et Innocent III, contre Alphonse de Léon et Philippe II, roi de France; par Clément VII et Paul III contre Henri VIII enfin par le très saint et très courageux pontife Pie VII contre Napoléon Ier exalté par ses succès et la grandeur de son empire.

Ainsi donc, si tous les souverains, si tous les administrateurs des affaires publiques avaient voulu suivre la raison, la sagesse, l'utilité des peuples, ils auraient dû préférer garder intactes les saintes lois du mariage, et offrir leur concours à l'Eglise pour la protection des familles, que de suspecter l'Eglise, de lui déclarer la guerre et de l'accuser fausement et injustement d'avoir violé le droit civil.

D'autant plus que l'Eglise catholique ne pouvant sur un point abandonner la sainteté de son devoir et désertant la défense de son droit, a coutume d'être portée à la bienveillance et à l'indulgence en toutes les matières qui sont compatibles avec l'intégrité de ses droits et la sainteté de ses devoirs. C'est pourquoi elle n'a jamais rien décrété sur le mariage sans avoir égard à l'état de la société civile et à la condition des peuples; et à plusieurs fois adouci, lorsqu'elle l'a pu, les rigueurs de ses lois, lorsqu'il y avait pour le faire des causes graves et justes.

Elle n'ignore pas et reconnaît volontiers que le sacrement de mariage ayant pour objet la conservation et l'accroissement de la société humaine, à des relations nécessaires et des points

de contact avec les affaires humaines, qui sont, au point de vue civil, la conséquence du mariage, affaires qui sont soumises au mariage et à la connaissance de ceux qui sont chargés des intérêts publics.

Personne ne peut douter que Jésus-Christ, le fondateur de l'Eglise, n'ait voulu que le pouvoir religieux fut distinct du pouvoir civil, et que l'un et l'autre fut libre et conforme à l'accomplissement de sa mission; il faut, toutefois, ajouter à l'un et à l'autre, et l'intérêt de tous les hommes demande que l'union et la concorde s'établisse entre eux, et que, dans les questions qui, pour divers motifs, sont communes aux droits et au jugement des deux, celui à qui les choses humaines ont été confiées doit opportunément et rationnellement dépendre de celui qui a la garde des choses célestes.

Par cet arrangement et cet accord, non seulement on arrive à une organisation parfaite de chaque pouvoir, mais encore on trouve le moyen le plus opportun et le plus efficace de faire le bonheur du genre humain en ce qui touche à l'action de la vie et à l'espérance de la vie éternelle. Car, de même que l'intelligence de l'homme, ainsi que nous l'avons démontré dans nos précédentes Encycliques, lorsqu'elle accepte la loi chrétienne, en reçoit une grande élévation et une force considérable pour éviter et repousser les erreurs, de même la foi reçoit de l'intelligence un accroissement notable. Pareillement, si l'autorité s'accorde amicalement avec le pouvoir sacré de l'Eglise, il en résultera nécessairement une grande utilité pour l'une et pour l'autre. La première y gagne beaucoup en dignité, et, soumise à la religion, elle n'exercera jamais un injuste empire; l'autre y puise des éléments de protection et de défense pour le bien public des fidèles.

Nous donc, mus par ces considérations, nous exhortons de nouveau les princes à s'accorder et à faire amitié avec nous; ces exhortations que nous avons déjà faites avec amour nous les renouvelons avec énergie; avec une paternelle bienveillance, nous tendons en quelque sorte la main les premiers aux princes, en leur offrant le secours de notre puissance suprême, ce qui est d'autant plus nécessaire en ce temps que le droit du commandement, comme s'il avait reçu quelque blessure, a plus perdu de sa force dans l'opinion publique. En effet, les esprits étant enflammés d'une licence effrénée et refusant audacieusement de supporter le joug de toute autorité, même de la plus légitime, le salut public demande que les forces des deux pouvoirs s'associent pour prévenir des catastrophes qui menacent non-seulement l'Eglise, mais encore la société civile.

Mais si d'un côté Nous conseillons hautement cet accord amical des volontés, et Nous prions Dieu, prince de la paix, d'imposer à tous les hommes l'amour de la concorde, de l'autre Nous ne pouvons Nous empêcher de vous exhorter, Vénérables Frères, à employer de plus en plus votre industrie, votre zèle et votre vigilance, que Nous avons reconnu être très grands. Usez sans relâcher de toute votre autorité, et tenez la main à ce que parmi les populations confiées à vos soins, soit conservée intègralement et sans altération la doctrine que Notre Seigneur Jésus-Christ et les apôtres, interprètes de la volonté céleste, Nous ont transmis, et que l'Eglise catholique a conservée religieusement et a ordonné de conserver à tous les chrétiens dans tous les âges.

Employez tout votre zèle et tous vos soins pour que les peuples reçoivent abondamment les préceptes de la sagesse chétienne et qu'ils aient toujours présent à l'esprit que le mariage a été établi non par la volonté des hommes, mais par l'autorité de Dieu, et que sa loi fondamentale est d'unir un seul homme à une seule femme; que le Christ, auteur de la nouvelle alliance, a transformé en sacrement ce qui est seulement un acte de la nature, et en ce qui concerne le lien, il a transmis à son Eglise le pouvoir de légiférer et de juger. Sur ce point, il faut veiller attentivement à ce que les esprits ne soient point induits en erreur par les trompeuses conclusions des adversaires qui voudraient enlever ce pouvoir à l'Eglise.

Il est aussi du devoir de tous de s'enquérir si, parmi les chrétiens, il n'existe pas d'unions contractées par un homme et une femme en dehors du sacrement, et manquant ainsi de la force et de la convenance d'un juste mariage; et quoiqu'elle soit contractée conformément aux lois civiles, elle n'a d'autre valeur que celle d'une formalité ou d'un usage introduit par le droit civil. Le droit civil ne peut ordonner de

régler que ce qui est en soi une conséquence du mariage dans les matières civiles; mais ces conséquences ne peuvent manifestement résulter que de leur véritable et légitime cause, à savoir du lien nuptial déjà existant. Il est d'un très grand intérêt pour les époux de connaître tous ces choses, et ils doivent aussi savoir et se rappeler qu'il leur est permis en cette matière de se conformer aux lois; l'Eglise ne s'y oppose pas, voulant et désirant que les effets du mariage soient complètement sauvegardés et que les enfants ne soient aucunement lésés dans leurs intérêts. Au milieu de la grande confusion des opinions, qui s'insinuent chaque jour davantage, il est également nécessaire de connaître ceci: qu'il n'est au pouvoir de personne de détruire le lien du mariage conclu entre chrétien et consommé; ils sont donc manifestement coupables d'un crime, les époux qui, convoient, veulent s'engager dans les liens d'un nouveau mariage avant que la mort ait rompu le premier. — Que si les choses en arrivent à ce point que la vie commune ne parait pas pouvoir être supportée plus longtemps, alors l'Eglise permet l'éloignement des deux époux, en prenant tous les moyens et en employant tous les remèdes, conformément à la condition des époux, propres à adoucir les inconvénients de cette séparation; et l'Eglise ne fait rien qui témoigne qu'elle ne souffre pas de cet état de chose ou qu'elle désespère de la réconciliation. Mais ce sont là des extrémités; il serait facile de ne pas y arriver, si les époux n'étaient pas poussés par la cupidité, s'ils s'approchaient du mariage avec les dispositions qui conviennent à cet acte, acceptant avec joie tous les devoirs des époux, ne recherchant le mariage que pour les motifs les plus nobles, et s'ils n'encouraient pas la colère de Dieu, en souillant le mariage par des crimes en quelques sorte continus. Pour résumer tout cela en peu de mots, les époux jouiront d'une paix et d'un bonheur constants s'ils demandent à la religion la force nécessaire à la vie et à l'esprit de conduite; car la religion rend l'âme forte et invincible; grâce à elle, les défauts, s'il en existe dans les personnes, les différences des habitudes et des caractères, le poids des soucis matériels, le souci laborieux de l'éducation des enfants, les travaux inséparables de la vie, les malheurs eux-mêmes non-seulement sont adoucis mais encore supportés volontiers. Il faut aussi veiller à ce que les mariages entre catholique et noncatholique ne se produisent pas fréquemment; lorsqu'en effet les âmes sont en désaccord sur la religion, il est bien difficile qu'elles soient longtemps d'accord sur les autres points. Ces sortes de mariages, comme il est facile de le voir, doivent être d'autant plus abhorrés qu'il fournissent une occasion de fréquenter une société et de participer à ses pratiques religieuses défendues, qu'il créent un péril pour la religion de l'époux catholique, qu'il sont un empêchement à la bonne éducation des enfants, et souvent accoutument les esprits à regarder du même oeil toutes les religions et leur font perdre le discernement du vrai et du faux.

En dernier lieu, comprenant bien que personne ne doit être soustrait à notre charité, Nous recommandons, vénérables frères, à l'autorité de votre foi et de votre piété les malheureux qui, dévorés par le feu des passions et complètement oubliés de leur salut, vivent dans le désordre et ont contracté une union illégitime. Appliquez votre zèle et vos soins ingénieux à rappeler ces hommes à leur devoir. Efforcez-vous de toutes manières, soit par vous-mêmes, soit par l'entremise des œuvres constituées par les gens de bien, de leur faire sentir qu'ils agissent mal, de leur porter à faire pénitence de leur faute et à contracter volontiers de justes noces selon le rite catholique. Il vous est facile de voir, Vénérables Frères, que les instructions et les préceptes que nous avons jugé à propos de vous communiquer par ces lettres ne sont pas moins utiles à la conservation de la communauté civile qu'à son salut éternel des hommes. Plaise à Dieu que les esprits la reçoivent partout avec d'autant plus d'empressement et de docilité que leurs poids et leur importance sont plus considérables. A cet effet, implorons tous par une prière humble et suppliante le secours de la Vierge Marie Immaculée pour qu'elle excite les esprits à obéir à la foi et se montre la mère et l'auxiliaire de tous les hommes. Prions avec la même ardeur Pierre et Paul, princes des apôtres, destructeurs des superstitions, propagateurs

de la vérité, afin que, par leur puissante protection, ils préservent le genre humain du déluge des erreurs renaisissantes.

En attendant, comme présage des faveurs célestes, et en témoignage de notre particulière bienveillance, nous accordons de tout cœur à vous tous, Vénérables Frères, et aux peuples confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique. Donné à Rome, après de Saint Pierre, le 10 février 1880, la seconde année de notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Parlement Federal.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 18 mars.

L'Orateur prend son siège à 3 hrs. P. m.

M. Coursol soumet un projet de loi pour simplifier la procédure criminelle et pour se dispenser des Grands Jurés dans certains cas.

M. Domville reprend les débats au sujet du tarif, il dit que la cité de St. Jean avait été particulièrement affligée par un vaste incendie, mais qu'il y avait aussi d'autres villes qui avaient beaucoup souffert sans incendie.

Il repousse avec mépris les accusations faites par le membre du comté de Queen tendant à démontrer que le nouveau tarif avait été contraire aux intérêts de la province du Nouveau-Brunswick.

Qu'il serait heureux de rencontrer l'honorable membre de son comté et surtout ailleurs dans une discussion sur ce sujet.

Qu'il lui serait facile de démontrer que le nouveau tarif avait produit de très-heureux effets, et que après une autre année, les avantages en seraient encore beaucoup plus immenses.

Qu'il y avait certaines améliorations indispensables à faire pour la prospérité de la Province, telles que le chemin de fer de Mégantic, lequel serait d'une très-grande importance pour établir un commerce avec les Indes Occidentales.

Ce chemin sera-t-il aussi d'une grande utilité pour le commerce de sucre vu que les vaisseaux destinés à ce port se recueilleraient dans un temps plus court et auraient toujours une charge pour s'en retourner.

En favorisant la province du Nouveau-Brunswick, tout le pays en profiterait, et il répudierait de toutes ses forces les tentatives de membre pour le comté de Queen pour déprécier la province. Il était bien convaincu qu'en bien peu de temps il serait démontré que le tarif nouveau avait été conçu avec sagesse et avait opéré avec avantage.

Il félicite le gouvernement d'avoir pris la détermination d'augmenter la circulation monétaire, et il aurait voulu qu'il eût été plus loin et qu'il eût assumé pour lui tout le droit de l'émission.

S'il y avait quelque avantage dans l'émission du papier monnaie, cet avantage restait aux mains du gouvernement.

Il était d'opinion de retrancher le droit imposé sur le charbon pour le placer sur le fer, chose qui faciliterait grandement le développement du commerce de fer dans ce pays.

Il nia positivement que le tarif eût fait tort à la construction des vaisseaux puisque l'on construisait maintenant à beaucoup meilleur marché.

On a voulu dire que le tarif avait eu l'effet d'augmenter le prix de la melasse. Que cette assertion était fautive, puisque avant l'existence du tarif la melasse se vendait au prix de 40 centins, tandis que maintenant elle se vend 28 centins.

A l'égard du sucre, l'on a dit que les messieurs Redpath avait fait une fortune, tant mieux. Mais il ne faut pas oublier qu'avant le tarif le sucre brut se vendait 10 centins, et que maintenant l'on pouvait se procurer le sucre raffiné au prix de 9 centins.

La dépression dans le commerce de bois est due à des circonstances étrangères, et l'année dernière l'hon. membre disait que cette dépression était due à la pauvreté du peuple en Angleterre.

Il dit que cette immigration qui a eu lieu cette année à St. Jean est due au grand incendie.

Que dans certaines circonstances le membre pour le comté de Queen avait demandé la protection pour les cultivateurs. Les cultivateurs ont cette année tellement profité du tarif qu'ils ont pu se suffire à eux-mêmes.

Il était prêt à prouver sur lui toute

la responsabilité de défendre le nouveau tarif.

SRANCE DU SOIR. M. Boulbe dit que la passion du tarif n'avait fait que refléter le désir du peuple, tant réformateurs que conservateurs, et que le gouvernement ne pouvait être autrement que le donner satisfaction aux électeurs.

Il dit qu'il s'était attendu à ce que l'opposition en venant en chambre, aurait accepté la position et aurait uni ses efforts à ceux du gouvernement. Que l'opposition néanmoins faisait tout le contraire, et s'efforçait de créer des difficultés et fomentait la discorde entre les provinces pour satisfaire de mesquins intérêts personnels.

L'honorable membre condamne formellement les attaques faites sur le ministre des finances et démontre que ces attaques ne pourraient en aucune manière relever l'opposition ni affecter l'honorable ministre.

On a prétendu que l'hon. ministre se montrait trop accommodant, mais c'était le devoir d'un ministre de se montrer ainsi suivant l'exigence des intérêts du pays. Que bien misérables seraient le ministre qui, par égoïsme, s'opposait à des changements requis par le besoin du pays.

Qu'il était absolument faux que le tarif fut impopulaire.

Que le seul ennemi qu'il eût été l'opposition; cependant l'opposition aurait dû donner l'exemple au gouvernement suivant les lois du peuple.

Les efforts de l'opposition et de ses organes avait produit un bien mauvais effet sur le commerce du pays, parce que, comme l'on faisait circuler que le tarif était pernicieux, les commerçants et les gens d'affaires n'osaient pas faire de placement. En résumé on peut dire qu'à la date de la dernière élection le pays était dans une bien mauvaise position et que le peuple était bien décidé à changer d'administration. Le changement a eu lieu et a été accompagné des plus grands avantages.

Que la politique de l'ancien gouvernement sur les chemins de fer était marquée au coin de l'imbécillité, mais que celle de ses successeurs tendait à peupler rapidement les territoires du Nord-Ouest. Que l'on avait souscrit au récit de l'entrevue de Sir John et de Lord Beaconsfield, mais qu'il pouvait dire que d'après ce qu'il avait pu connaître, on ne s'était jamais tant occupé du Canada en Angleterre que depuis cette entrevue et un des résultats les plus directs, c'était une grande émigration. Il défendit de plus la politique financière du gouvernement et dit que tous les partis devraient s'unir pour lui prêter main forte, et l'aider dans la promulgation des intérêts du pays.

La politique du gouvernement fut ensuite défendue par M. Wallace et M. Arkell.

MM. Paterson et Orton continuent les débats jusqu'à minuit heure à laquelle la chambre s'ajourna.

LE SORELLOIS.

MARDI, 23 MARS 1880.

Société St. Jean-Baptiste de Sorel.

Dimanche au soir, le 21 courant, tel qu'annoncé, une assemblée des citoyens de Sorel a eu lieu à l'Hotel de Ville. Le but de cette assemblée était de faire les élections des officiers de la Société St. Jean-Baptiste et d'organiser cette Société pour assister à la grande fête nationale qui aura lieu à Québec, le 24 juin prochain.

L'ex-Président, M. A. Germain, expliqua le but de l'assemblée et fit un éloquent discours. M. Mathieu lui succéda. Ce monsieur captura l'attention des auditeurs par ses paroles pathétiques et patriotiques. Ces deux discours produisirent un excellent effet. MM. Latraverse Morasse et Piché dirent aussi que, qu'ils fussent, il fut procédé aux élections qui donnèrent le résultat suivant:

M. Mathieu, Ecr., Président, MM. A. A. Tailon, Vice-Président, M. Latraverse, Secrétaire, R. L. Dupré, Chapelain, E. Maurault, E. E. Soc. Arch., C. O. Paradis, Trésorier.

Comité de Régie. MM. C. Labelle, H. Beauchemin, L. S. Morasse, A. Germain, G. I. Barthe, L. Leduc, J. A. Chenevert, N. H. LaBouquer, R. Lamoureux, L. P. P. Cardin, O. Lesieur, G. A. Fontbriand, H. O. Chartrand, L. Sénéchal, R. H. Hutton, avec pouvoir de sadjoindre tous qu'ils désireront.

Maintenant, que nos compatriotes se mettent hardiment à l'œuvre. Que l'on n'oublie pas ce grand jour du 24 juin 1880, et les conséquences de cette grande réunion pour l'avenir de notre nationalité. Québec, la vieille cité de Champlain, aux antiques souvenirs, nous ouvrira ses portes, la population nous ouvrira ses bras. Québec, tour à tour, le berceau de notre nationalité et le tombeau de Montcalm apportant avec lui les derniers souvenirs de la domination française, Québec se réveillera, se réjouira! Les plumes d'Abraham de guerrière mémoire, ce jour là, deviennent comme la vallée de Josaphat seront témoin

cette fois, d'une pacifique et sympathique réunion, et de la résurrection plus vive, plus compacte que jamais de notre nationalité! Nous irons là retremper notre patriotisme, et que notre mot d'encouragement et de ralliement soit. NOUS Y SERONS!

Crémazie, notre grand poète, dans un de ses chants sublimes à la patrie, nous représente un vieillard se rendant chaque jour sur les remparts cherchant s'il ne reviennent pas. Ce dernier couplet ne rappellerait-il pas à nos compatriotes l'analogie qui existe entre cette fête et les regrets du vieillard.

Un jour pourtant que grondait la tempête Sur les remparts on se revêtit de gloire. La Mort lui-même avait couronné cette tête Qui tant de fois, affronta les obus! Mais un moment, il redressait sa tête. A son enfant qui pleurait dans ses bras, De ce grand jour, les yeux versant l'aurore Il se recueillait: et je n'y serai pas!

Et nous y serons nous, canadiens de Sorel! Nous y serons pour redire un jour à nos enfants les émotions de cette patriotique réunion; nous y serons pour recueillir tous les souvenirs qui ne manqueraient pas de se produire à chaque heure de cette mémorable journée! nous y serons, pour témoigner de notre amour à la patrie! A l'œuvre donc! Que chacun soit généreux! que chaque membre du comité déploie sa part de zèle! que l'organisation soit prompte et efficace. Réveillons nous, enfants de la patrie, et que de notre ville parte le plus généreux patriotisme. Nous irons donc en foule déposer sur l'autel de la patrie l'hommage de nos cœurs et de notre reconnaissance et nous y renouvellerons avec le poète cette généreuse pensée traduite dans ces patriotiques paroles:

Si d'Albion, la main chérie Cesse un jour de te protéger, Souviens-toi de ta patrie! Méprise un secours étranger: Nos pères sortis de la France Et leurs enfants de leur vaillance Ne trahiront jamais les lapriers!

Chronique de la Semaine Sainte.

Le monde chrétien traverse ses jours de deuil; les réminiscences de la passion douloureuse du Sauveur des hommes, surtout dans ce pays, où la foi est si vive, arrête pour un moment les affaires temporelles et stimulent le plus grand zèle chez le peuple, heureux de ces jours de pardon et de réconciliation, que l'Eglise en deuil offre à ses enfants. Après cette succession de jours heureux: Noël! le jour de l'an! la fête des Mages! et tous le plaisir qui les entourent, viennent les jours de la pénitence!

Immédiatement après le dernier jour de folie humaine, le mardi gras; souvent marqué par ses excès, vient la cérémonie des cendres: comme la mort le lendemain de plaisirs. "O homme" dit le prêtre, "souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière," et à partir de ce jour, le monde chrétien assiste au spectacle toujours grandissant et imposant des fêtes douloureuses du Sauveur qui se déroulent successivement. Les pénitences et les abstinences du carême, la Passion, le Dimanche des Rameaux et enfin ces derniers jours que nous allons traverser, la semaine sainte! Lecteurs, unissant notre pensée à celle de tous, laissant de côté pour cette semaine, comme le reste des mortels, toute autre préoccupation, pour se rappeler le souvenir de ces jours bénis, nous vous laisserons avec le poète chrétien, partager la grandeur de ces glorieux souvenirs:

Mais l'aube de la nuit vient de luire à ma rue: Son globe, ami de Fort, s'arrondit dans la nue; Ce signal fut aux Juifs donné du haut du ciel, Pour célébrer debout un repas solennel; Il fit se relever ces fides austères, Et ces jours de tristesse et d'angoisses mystères, Où la Religion, le plus saint des lieux, Jadis devant ses pas vit couvrir les chemins de palmes, de tapis couverts par leurs mains. De son triomphe encore, pour retracer l'image, Nous aperçûmes un troupeau de foules; Mais au mot de la pompe, ces palmes, Ces palmes dans nos mains sont devenus cyprès, Tout va se conformer en ces tristes journées, Au profond sentiment des âmes contristées, Et du moins dans nos jours, hors même du saint lieu, Tout ne nous attristait que de la mort d'un Dieu! Non tribunaux fermés, ni tribunaux d'insomnies, Des jeunes redoublés, les prières sans nombre, Le deuil du sanctuaire et des vêtements saints, Et les autels voilés, et les flambeaux éteints, Les lamentables chants des pieux exaspérés, Le Dieu de nos autels qui lui-même s'exile, Et qui s'envenime sous un obscur aile; Le tabernacle ouvert et comme abandonné, Le peuple épars au temple et le front prosterné!

Le culte de ces jours commande au diable, Le roi desourd du trône et s'oubliant lui-même, Du Christ il suit l'exemple, il accomplit les lois, Pour nous montrer, grand Dieu, que Souverain les Tu vois tous les humains à la même distance; Et s'entoure d'enfants d'une obscure naissance, De ses mains il épanche une urne sur leurs pieds, Par l'effluve d'une huile inépuisable, Prépare qu'aux bienfaits devant trouver des charmes De ses peuples au jour il essuie les larmes.

Mais le Christ expirant ébranlé de sa croix Les divers éléments contraindre à la fois; Du temple tout à coup, le voile se déchire, Et la voûte des cieux le soleil se retire; Les morts de toutes parts échappés des tombeaux, Arrivent en troupeaux de foules lambeaux. La terre, où la terre et la nuit se répandent, Tremble en ses profondeurs, et les rochers se fendent; La nature languit sous un poids de douleur, Et des cieux aux enfers a tiré son Auteur. Rien, rien ne le contient, mais lui seul il embrasse Dans son immensité les mondes et l'épave!

Homme, un tombeau l'enferme; uno garde est au tour,

Mais lui-même à la vie a prêté son retour; Mais il a sur la mort annoncé sa victoire, Base de notre culte ainsi que de sa gloire, (Il prodige inouï réservé pour lui seul.) Dans l'ombre du trépas il s'attache au lincol! Sous les yeux du soldat renversé sur la terre, De la tombe qu'il s'ouvre il acante la pierre. Il sort en secouant la poudre des tombeaux: La mort dans son effort laisse échapper sa faux; Et triomphe, et ce jour, témoin de notre attente, Les fêtes des chrétiens est le plus dédicatoire, Pour signaler l'instant d'un triomphe si beau, Un bûche d'eau nouvelle, ainsi qu'un feu nouveau; Le temple où l'on traînait l'écrou de la tristesse, Ne va plus retentir que de chants d'allégresse; Le pont se réparait aux autels découverts, L'airain reprend ses sons, et l'orgue ses concerts, Lajoie est dans le temple, elle est dans nos de-

Et le jeune accès de zélateurs heures, Le soleil suspendu de ses moins de son Auteur, Va parcourir le cercle où l'attend l'équateur, Ouvrir une autre aube et d's fêtes nouvelles, Mieux assurés pour nous et non moins solennelles. Ne va plus retentir que de chants d'allégresse; Le pont se réparait aux autels découverts, L'airain reprend ses sons, et l'orgue ses concerts, Lajoie est dans le temple, elle est dans nos de-

Un volume ne suffirait pas pour peindre en détail ces seules cérémonies de la Semaine Sainte. On sait de quelle magnificence elles sont dans la capitale du monde catholique. Nous n'entreprendons pas de les dépeindre, nous nous avons laissé au poète, le soin de les présenter dignement. Ce clergé en deuil, ces autels, ces temples voilés, ces voix célestes chantant les douleurs de Jérémie, cette Passion mêlée d'ineffables mystères, ce saint sépulchre environné d'un peuple abattu, ce pontife lavant les pieds des pauvres dans la personne des enfants, ces ténèbres, ces silences entrecoupés; et au dehors, les tribunaux sont muets, les maisons désertes et silencieuses, les jeux sont suspendus, les choses matérielles semblent paralysées; la foule seule, pleine de respect, émue et recueillie, encombre l'église pour entendre jusqu'au dernier jour ce cri de victoire échappé tout à coup du tombeau, celui de ce Dieu qui ouvre la porte du ciel aux âmes délivrées, et laisse aux chrétiens sur la terre avec une religion divine, d'innommables espérances!

Les cloches de l'Eglise qui d'ordinaire nous laissent entendre de si gais carillons, suspendent pendant deux jours leurs voix aimées, leur silence est imposant et se prête à merveille au sublime spectacle de ces événements douloureux. Comment ne pas terminer par cette charmante naïveté du "VOYAGE DES CLOCHES A ROME."

Qui, comme dit le chansonnier: Quand j'étais petit, je n'étais pas grand, je croyais de toute mon âme au voyage à Rome des cloches parisiennes.

Le Jeudi-Saint, jour du départ de ces demoiselles aux larges crinolines de bronze, lorsque sonnait midi, je me précipitais à la fenêtre pour les voir passer, en grande toilette, avec rubans et bouquets dans l'azur printanier du ciel éblouissant de fraîcheur et de jeunesse.

—Les voilà! les voilà! criaient ma mère. Viens vite!

Les yeux écarquillés, la bouche ouverte, la langue tirée hors des mâchoires, je me donnais des torticolis sans nombre, mais bien en vain, pour apercevoir les belles voyageuses, et leur souhaiter bonne route et surtout prompt retour.

Dame! moi, j'avais des recommandations toutes particulières à leur faire. Elles devaient, si j'étais bien sage, me rapporter des œufs et des joujoux; et comme je désirais vivement posséder un petit navire qui n'était ja-jamaï navigué, je tenais à leur glisser un mot à ce sujet avant qu'elles prissent leur grand vol.

Il faut croire qu'en ce temps-là, comme aujourd'hui, du reste, je n'avais pas de chance. J'arrivais toujours à la fenêtre quand la bande bruyante des cloches tournait justement le coin de la maison.

—Tu es un lambin, disait ma mère en souriant! tu vias trop tard. Elles viennent de passer sous le toit, tout près, de là.

—Ah! quel fâcheux contre-temps! Parfois, pour ne pas avoir l'air trop sot, j'affirmais avoir vu, de mes yeux vu, un bout des rubans, mais un si petit bout!

—Alors, le petit navire est perdu pour cette fois, pensais-je en me mordant les ongles.

Néanmoins, j'attendais avec impatience le retour des touristes aux voix sonores, et le dimanche, le joyeux jour de Pâques, planté des l'aurore dans le jardin paternel, j'attendais le passage des cloches chargées jusqu'aux oreilles.

Cela m'intriguait bien un peu de savoir comment les œufs se tiendraient suspendus par milliers dans leur ventre énorme, mais l'impossible me semblait si naturel, que je gobais avec ivresse tout ce qu'on voulait bien me dire. Les jardins pleuvaient comme grêle dans le bon. Et je les découvrais avec des hurlements de joie, çà et là, dans les touffes de fleurs.

Quelquefois, le petit navire, carène verte et pont rouge, avec des voiles et des flammes aux mâts, tombait également du ciel charmant et bleu sans se casser, ce qui m'étonnait joliment alors!

Effets de la Protection.

Par le tarif actuel, un droit de 35 par cent est imposé sur toute Poudre à Pâte importée. Sur celle fabriquée en

Canada, il n'y a aucun droit. La conséquence est que MM. Lunan & fils de Sorel, fabricant de différentes poudres à Pâte viennent de recevoir du Manitoba, une commande considérable de ces poudres. Les commerçants peuvent avec avantage encourager cette branche d'industrie canadienne et s'approvisionner ici à meilleur marché qu'à l'étranger. Nous constatons toujours avec plaisir les heureux résultats du nouveau tarif protecteur.

Revue Politique.

Sir Leonard Tilley a répondu à la députation des banquiers qui sont venus le consulter au sujet des banques que le gouvernement avait l'intention de retirer tous les billets de quatre dollars en circulation, et que les nouvelles banques auraient, à l'avenir, à s'en procurer du gouvernement.

On a déjà commencé à brigner la succession de l'hon. M. Holton dans Chateauguay. Les journaux annoncent que deux candidats sont sur les rangs, M. Davidson, C. R., conservateur, et M. E. Holton, libéral. Le nouvel élu n'aura le bonheur de siéger qu'à la Trinité, et bien juste le temps de se mettre en goût pour la prochaine session.

Il est à peu près certain aujourd'hui que les rumeurs que fait circuler le correspondant de Québec au Herald de Montréal, sont inspirées par un trop zélé conservateur de Québec qui, à la prochaine session accusera probablement le gouvernement actuel de faiblesse et de tout ce que peut imaginer la jalousie, l'ambition et la spéculation.

La Patrie dit que M. Massue, député de Richelieu, a reçu du major de Winton une lettre annonçant que le marquis de Lorne et la princesse Louise accordent leur haut patronage à l'exposition du Canada qui aura lieu à Montréal, en septembre prochain.

Les documents relatifs à la destitution de M. Letellier ont été distribués aux députés la semaine dernière. La question ne fait pas de bruit cette année personne ne s'en occupe, pas même les libéraux. C'est ainsi que le triste auteur du bruyant coup d'état du 2 Mars, se trouve aujourd'hui l'objet de l'indifférence et du mépris de ses propres amis. Ce châtiment en vaut bien un autre.

M. Blake doit prendre le siège laissé vacant par la mort de M. Holton à côté de celui de M. McKenzie. Ce dernier est immédiatement parti pour Toronto; est-ce pour ne pas assister à l'avancement de son rival? En tout cas, il n'est guère probable que M. McKenzie, à son retour, laisse le front du bataillon libéral pour aller occuper le siège que M. Blake vient de laisser à l'arrière train de la gauche.

LA LOI SUR LE TABAC.

Une réforme complète vient d'être opérée par le gouvernement fédéral, dans la loi du tabac, réforme qui, espérons-le, aura pour effet d'encourager la culture du tabac canadien et en faciliter la vente.

La loi précédente prohibait la vente du tabac sur les marchés, et un cultivateur qui voulait vendre du tabac était obligé d'aller le déposer chez un receveur pour aller ensuite chercher l'acheteur et revenir avec ce dernier auquel il livrait le nombre de livres voulues, en payant un droit de quatre centimes par livre. Tous ces embarras sont maintenant enlevés.

Le cultivateur qui voudra vendre du tabac n'aura qu'à prendre une licence chez une personne désignée dans chaque paroisse par le gouvernement, soit un magistrat ou le maître de poste, licence qui lui sera accordée gratis. Il pourra ensuite aller vendre à un manufacturier de tabac licencié tout le tabac qu'il voudra lui vendre, sans avoir rien à payer; mais s'il désire en vendre sur les marchés il devra acheter autant de timbres de quatre cents qu'il aura de livres de tabac en roll à vendre, et qu'il apportera sur chaque livre. Avec cette marque son tabac aura droit de cité partout.

Le tabac en feuille étranger, au contraire, devra payer vingt centimes par livre; on voit par là la protection accordée au tabac canadien.

Une égale protection sera accordée aussi aux manufacturiers.

Un industriel qui voudra fabriquer du tabac étranger devra payer \$100 pour sa licence, s'il déclare ne fabriquer que du tabac canadien, il paiera seulement \$50. Sur chaque livre de tabac canadien en feuille il paiera seulement quatorze centimes, soit 30 par 100 de moins.

Une autre disposition de la nouvelle loi complète ce système, que nous trouvons magnifique. Le marchand ne pourra plus tenir de tabac exposé dans des boîtes ouvertes. Tout tabac sera enveloppé et scellé dans des boîtes ou des sacs variant en poids depuis un once à cent livres.

Que vous désirez six onces ou une livre de tabac, on vous remettra un petit sac du poids voulu, bien scellé et portant les estampilles du gouvernement. De cette manière le fabricant qui voudrait acheter du tabac en contrebando, sera toujours surpris lors de la livraison, puisqu'il lui faudra estampiller tout ce qui sortira de chez lui; il n'y a plus de contrebando possible. Et par là même, le tabac canadien pren-

dra une valeur régulière sur le marché; le fraudeur ne pourra plus nuire à son voisin en gâtant les prix, parcequ'il ne pourra plus frauder.

Nous attendons les plus grands résultats de cette innovation et nous félicitons cordialement l'Honorable M. Baby sur cette sage et remarquable législation.—Courrier du Canada.

TERRIBLE CATASTROPHE.

La semaine dernière, les personnes qui résident sur la rue Ste. Elizabeth, à Montréal ont été frappées de consternation en découvrant qu'un incendie ravageait la résidence de Mme Comtois, No. 7, où reposaient les restes de feu le Recorder Sexton.

Le corps de M. Sexton avait été exposé dans une salle à droite de l'entrée principale. Selon l'usage, la chambre mortuaire était toute tendue de draperies noires et le cercueil entouré de candélabres. Le sergent Neilson et le constable Acheson chargés de veiller le corps se tenaient dans un appartement voisin et entraînaient de temps en temps dans la chambre mortuaire pour changer les bougies.

Vers quatre heures, ce matin, le constable Acheson fut surpris de voir de la fumée s'échapper de la chambre où reposait le défunt et appela le sergent Neilson. Celui-ci accourut et découvrit que la chambre mortuaire était toute en flammes. Il sortit pour donner l'alarme tandis que Acheson s'efforçait d'éteindre le feu.

Les personnes suivantes pensionnaires chez Mme Comtois et reposaient au deuxième: Mme Sexton, sa nièce Mlle Fair, Mme Bélanger, épouse de l'hon. juge Bélanger, Mlle Malhot, et M. Napoléon St. Arnaud. Un autre pensionnaire, M. C. A. Bignell, occupait une chambre au troisième. Toutes ces personnes furent éveillées en sursaut par les cris du sergent Neilson et firent à la hâte se lever et se précipitèrent à la recherche de leur vieillesse. Elles se levèrent en toute hâte et sans perdre le temps de se vêtir essayèrent de gagner l'escalier, mais les flammes qui avaient fait des progrès rapides leur barrièrent le passage. Elles se réfugièrent alors sur une galerie située en arrière de la maison et poussèrent des cris qui furent entendus par les voisins.

M. St. Arnaud, qui n'avait pas perdu son sang froid, s'empara d'une corde à linge, la noua à la balustrade de la galerie pour opérer le sauvetage des dames qui était avec lui. MM. Edmond Dansereau, Hercule Dansereau, Duckett et Pascal Gagnon, accourus en attendant les cris, regardèrent dans leurs bras ces dames qui se laissaient glisser le long de la corde. Tout le monde fut sauvé. Mmes Bélanger et Sexton ont eu les mains terriblement lacérées par la corde. Dans l'intervalle M. Bignell, qui, comme nous l'avons dit, était au troisième, se réfugia sur le toit de la maison et gagna les maisons voisines.

Les pompiers de la station no. 2 étant arrivés les premiers sur le théâtre du sinistre, s'élançèrent courageusement dans les flammes et parvinrent à jeter une toile à l'épreuve de l'eau sur le cercueil, mais la chaleur intense avait déjà fait briser la vitre de la chambre et se bornèrent à combattre les flammes avec énergie. Toute la brigade arriva bientôt sur les lieux et grâce à ses efforts héroïques, l'incendie fut maîtrisé après une heure de travail.

On entra alors dans la salle où M. Sexton avait été exposé. Quel spectacle s'offrit aux regards! Tout l'intérieur de l'appartement était entièrement consumé et présentait un aspect lugubre. Au milieu, reposait encore le cercueil à demi consumé. Grâce à une double barre métallique, le feu n'avait pas atteint le corps du défunt; la figure seule était jaunée par la fumée et la barbe légèrement brûlée. Un entrepreneur de pompes funèbres ayant été mandé aussitôt, les restes furent placés dans une autre cercueil et transportés à l'hôtel-de-ville.

On ignore comment le feu a pris origine, mais il est évident que la flamme d'une bougie poussée par un courant d'air aura communiqué le feu à une tenture.

Mme Sexton, comme on le conçoit facilement, a été vivement impressionnée par ce triste événement et redoute les suites du choc terrible qu'elle a éprouvé.

La maison où l'incendie a eu lieu appartient à M. Desnoyers, magistrat de police. Deux étages sont entièrement consumés. On ne peut préciser aujourd'hui le montant des pertes, mais on sait qu'elles sont considérables. Nous regrettons d'apprendre que Mme Comtois, dont le mobilier n'était pas assuré subit des pertes très sérieuses.—Patrie.

Mme Sexton, comme on le conçoit facilement, a été vivement impressionnée par ce triste événement et redoute les suites du choc terrible qu'elle a éprouvé.

La maison où l'incendie a eu lieu appartient à M. Desnoyers, magistrat de police. Deux étages sont entièrement consumés. On ne peut préciser aujourd'hui le montant des pertes, mais on sait qu'elles sont considérables. Nous regrettons d'apprendre que Mme Comtois, dont le mobilier n'était pas assuré subit des pertes très sérieuses.—Patrie.

Mme Sexton, comme on le conçoit facilement, a été vivement impressionnée par ce triste événement et redoute les suites du choc terrible qu'elle a éprouvé.

ECHOS DE SOREL.

Afin de permettre à nos employés d'assister aux offices de la semaine sainte, le Sorellois ne paraîtra pas vendredi.

Nous offrons nos meilleurs remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu travailler pour avoir de nouveaux abonnés au Sorellois depuis le commencement du mois. Nous constatons avec plaisir que 217 nouveaux abonnés sont inscrits sur nos livres depuis trois semaines. Tous les jours nous recevons encore de nouvelles listes.

Changements d'heures.—La Cie, du chemin de fer de jonction du lac Champlain et St. Laurent, commencent

appelé le petit Tronc, vient de changer l'heure de départ des chars. Voir l'annonce dans une autre colonne.

Les orgues de Barbarie on fait loi leur apparition malgré la grande quantité de neige qui existe dans les rues. Les enfants sont joyeux d'entendre leur musique favorite.

Le printemps.—Le Soleil est radieux, les corneilles crassent, les petits oiseaux reviennent, commencent à turluter; tout respire le printemps; mais la neige abonde, la glace est forte, ferme et solide.

Hommage au mérite.—C'est avec bonheur que nous signalons dans notre feuille, le progrès qui s'opère dans notre monde commercial sous toutes les formes. Ainsi nous voyons avec plaisir M. C. O. Paradis qui n'est établi ici que depuis deux ans, occuper déjà une des premières places dans le commerce de marchandises sèches. Doué de manières prévenantes et joignant à cela l'étude du vrai commerce, ce monsieur s'est acquis une position honorable, qui lui permet de plus de se donner le luxe d'agrandir son magasin, et d'augmenter son commerce. Nous ne saurions trop féliciter ce monsieur sur son succès si bien mérité et encourager en même temps le public à lui continuer et assurer plus que jamais la pratique la plus considérable.

Voyez son annonce que nous publions dans une autre colonne.

Dimanche à la salle de la Congrégation St. Michel, avait lieu une assemblée des membres de l'Union St. Joseph de cette ville, pour procéder à l'élection de ses officiers pour l'année courante. M. le Président, L. P. P. Cardin, donna un rapport des dépenses et recettes de l'Union St. Joseph, et de l'administration de la Société en général qui furent approuvées et trouvées très-satisfaisantes par tous les membres de la société.

Après l'adoption des rapports et des remerciements votés aux officiers sortant de charge, l'on procéda aux élections qui donnèrent le résultat suivant: Président, L. P. P. Cardin, réélu. 1er Vice Prés. M. Claude Rajotte, réélu. 2ème Vice Prés. M. Jos. Champagne. Secrétaire, M. Alf. Maingy, réélu. Trésorier, M. Oliv. Fréchette, réélu. Collecteur, M. J. A. Cartier. Assé-Secrétaire, M. P. Lizotte. Com-Ordon. M. Jos. Prud'homme.

Liste des Electeurs Parlementaires, Rôle de Perception et Formules d'Engagements pour Instituteurs ou Instituteurices à vendre à l'Imprimerie du Sorellois.

Demandez à votre épicière la poudre à pâte "Original" en paquets, ou la poudre à pâte "Princesse" en boîtes de ferblanc, fabriquées par Wm. Lunan et fils, Sorel. Insistez pour vous les procurer, ce sont les meilleurs poudres du monde, approuvés par les patrons chimistes du Dominion et patentes par Son Altesse Royale la Princesse Louise et le Comte de Dufferin. En vente chez les meilleurs épiciers.

24 Oct. 1879.—ua.

LABORATOIRE CHIMIQUE 130 Rue Union, St. Jean, N. B. Wm. LUNAN & FILS Fabricants de la Poudre à Pâte "Princesse." Sorel, P. Q.

Messieurs, La présente certifie que j'ai examiné un échantillon de la poudre à pâte "Princesse," achetée chez un épicière de cette ville.

Je la trouve absolument pure, et contenant libre d'Alun, de chaux, de terra alba, de fleur, de farine, d'empois, ou de toute autre substance injurieuse ou étrangère.

La poudre à pâte "Princesse" ne contient que les ingrédients essentiels à un article pur et de première qualité.

Votre eto Wm F. BEST Analyste chimique. 24 Oct. 1879.—ua.

ECHOS DE PARTOUT.

On annonce la nomination prochaine de l'hon. M. McDougall comme juge à Manitoba, à la place du défunt Juge McKeagney.

Un Correspondant de Montréal écrit que la fortune de l'hon. M. Holton est de \$500,000.

Vendredi, c'était le 33ème anniversaire de la naissance de la Princesse Louise.

Le gouvernement ne fera pas connaître sa politique à propos des banques avant une couple de semaines.

L'excitation est très grande, en France, au sujet de l'expulsion présumée des Jésuites.

La plupart des entrepreneurs de Providence ont décidé de payer \$2,50 par jour au maçon qu'ils emploieront à dater du 1er avril.

Dees.

En cette ville, le 23 courant, George Albert Fortier, typographe, fils de feu Godfroid Fortier, à l'âge de 23 ans. Les funérailles auront lieu lundi matin le 29 courant à 8 1/2 A. M. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. COUR DE CIRCUIT. Le seizième jour de mars mil huit cent quatre vingt. No. 12904. PRÉSENT : L'Hon. Chs. Gill, J. C. S. François Goudbout, père, François Goudbout, fils, et Ludger Goudbout, tous trois fabricants de moulins à battre, de la paroisse de St. Aimé, de District, faisant affaires sous la raison sociale de Frs. Goudbout fils & Cie, au dit lieu de St. Aimé. Demandeurs,

Isaac Desrosiers, cultivateur, de la paroisse de St. Théodore d'Acton dans le district de St. Hyacinthe. Défendeur. LA COUR ORDONNE sur motion de D. Z. Gaultier, Avocat des Demandeurs en autant qu'il appert par le retour de François Emond, huissier de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, exerçant dans le district de St. Hyacinthe annexé au Bref de Somation émané en cette cause, que le Défendeur a été avisé en langue anglaise dans le papier-journal, publié en la Ville de Sorel, appelé The Sorel News, et deux fois en langue française dans le papier-nouvelles, publié en la ville de Sorel, appelé Le Sorellois, notifié de comparaitre devant cette Cour et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. (Certifié) AL. D. DEGRANDPRÉ Dep. G. C. C.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Richelieu. COUR DE CIRCUIT. Le seizième jour de mars mil huit quatre vingt. No. 1659. PRÉSENT : L'Hon. Chs. Gill, J. C. S. JOSEPH H. VOISARD, commerçant de Baltic, dans l'état du Connecticut, un des Etats-Unis d'Amérique. Demandeur,

VS DÉSIÉ VIGEANT, cordonnier, de la paroisse St. Michel d'Yamaska. Défendeur.

LA COUR ORDONNE sur motion de D.Z. Gaultier, avocat du Demandeur en autant qu'il appert par le retour de Wm. Hill Carter, huissier de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, exerçant dans le District de Richelieu annexé au Bref de Somation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette Province et ne peut être trouvé dans le district de Richelieu, que le dit Défendeur soit, par un avertissement à être deux fois inséré en langue anglaise dans le papier nouvelles, publié en la ville de Sorel, appelé The Sorel News, et deux fois en langue française dans le papier nouvelles, publié en la ville de Sorel, appelé Le Sorellois, notifié de comparaitre devant cette Cour, et de répondre à la demande du dit Demandeur sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement, et sur défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis au dit Demandeur de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut. (Certifié) AL. D. DEGRANDPRÉ Dep. G. C. C.

AL. D. DEGRANDPRÉ Dep. G. C. C.



Jupiter Star.

Le célèbre Etalon Brun (PUR SANG) Mesurant 15 mains et 3 pouces de hauteur, appartenant à

F. B. E. BOURQUE Propriétaire de l'Hotel Royal Victoria, Sorel.

JUPITER STAR descend de Jupiter Abdollah qui descend lui-même du vieux Abdollah et de la jument Dam Mills qui descend de la jument Américaine Star, dont la mère était de la race Messenger, élevée par S. E. Sanford, de Brooklyn, N. Y.

Conditions et Règlements : L'Etalon JUPITER STAR sera disponible pour le service des Juments, tous les ans à partir du 1er Avril au 1er Septembre.

Deux piastres pour une millie, dont deux piastres payable d'avance et dix piastres lorsque la jument est pleine. Les personnes qui mettront deux juments, la seconde ne paiera que dix piastres.

Les accidents qui pourraient arriver seront aux risques du propriétaire de la jument. Une grande attention sera apportée pour le soin des juments. Bon paillage, bonne nourriture, etc. moyennant \$1.50 par mois.

Le soussigné a toujours des Poulains trotteurs (pur sang) ainsi que des chevaux de voiture à vendre.

F. B. E. BOURQUE Propriétaire de l'Hotel Royal Victoria SOREL. 23 Mars 1880.—6m.

LE PLUS BEAU Magasin de Sorel

Le secret pour vendre a bon marche.

Nous venons d'agrandir notre magasin et ces réparations considérables le mettent au premier rang pour la beauté et la grandeur.

Nous ouvrons le commerce du printemps par une

Grande réduction dans les prix Une grande partie de nos Marchandises du printemps sont arrivées. Jamais d'aussi

Belles Marchandises n'ont été offertes en vente à Sorel. Notre secret pour vendre a bon marché, le voici : Nous vendons seulement pour

ARGENT COMPTANT Nous avons en mains les plus beaux

TWEEDS et TRICOTS que l'on puisse désirer. Chacun sait que nous avons le meilleur tailleur à notre disposition. Nous venons de recevoir un lot immense des plus belles

ETOFFES A ROBES que l'on puisse voir.

Nous avons reçu 750 PIECES D'INDIENNES et une quantité des plus beaux MERINOS et tout ce qu'il faut pour les

DEUILS.

Venez donc vite profiter de la GRANDE REDUCTION que l'on vient de faire dans les marchandises nouvelles.

Ne vous laissez pas tromper. c'est à L'ENSEIGNE DES Gros Ciseaux.

Notre magasin est peinturé en couleur pâle, c'est le seul dans la ville.

EN FACE DU MARCHE. C. O. PARADIS, PROPRIÉTAIRE.

M. Arsenault, GÉRANT, Sorel, 23 Mars 1880.

AVIS. SOUMISSIONS.

Des soumissions seront reçues, par le soussigné jusqu'au

30ième jour d'Avril prochain, à midi inclusivement, pour fournir la quantité de 80 cordes de bois moitié érable, moitié merisier, de trois pieds de longueur, et exempt de bûches et rondins, pour être livrés au palais de justice du District de Richelieu, le ou avant le PREMIER JUILLET PROCHAIN (1880).

Plus amples informations seront obtenues en s'adressant à P. GUEVBEMONT, Shérif du District de Richelieu. Bureau du Shérif Sorel, } 20 Mars 1880. } 1m.

A VENDRE.

Aux conditions les plus avantageuses, cette maison en briques, à trois étages, située sur le côté Nord de la Rue Augusta, près du Marché, à Sorel, connu sous le nom de Bloc Dupré, comprenant deux magasins et de beaux appartements au-dessus pour bureaux.

—AUSSI— La maison à deux étages, voisine du côté Nord Est de celle ci-dessus décrite comprenant un magasin et un bon logement. Titres parfaits. Pour les conditions, S'adresser à W. H. CHAPDELAINE, N. P. 52 Rue George, Sorel, 2 Mars 1880.—jno.

LA COMPAGNIE Du Chemin de Fer de Jonction DU LAC CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT

S'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir l'autorisation de restreindre l'émission de ses débentures portant première hypothèque à un demi-Million de piastres, et émettre un demi-Million de piastres en débentures de deuxième hypothèque et autres fins etc. P. S. GENDRON, Président. 4 Mars 1880.—4i.—1f.p.s.

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que Duncan Macdonald, William Coote, Edgar R. Smith, Charles A. Spin, S. Pierre Carreau, de la ville de St Jean et autres, s'adresseront à la législature de Québec à sa prochaine session pour obtenir une charte pour l'incorporation d'une compagnie de chemin de fer sous le nom de la Compagnie de Chemin de fer de St. Jean à Sorel, partant d'un point dans la ville de St Jean, jusqu'à un autre point dans la ville de Sorel, traversant les comtés de St Jean, Chambly, Verchères St Hyacinthe et Richelieu, ou les comtés de St Jean, Iberville, Rouville, St Hyacinthe et Richelieu. CARREAU & BERNIER, Procureurs des Requérants. St Jean, 10 mars.—um.

MAISON A LOUER.

Cette splendide maison en briques à deux étages, si bien connue comme hôtel, située au coin sud des rues Queen et Georges, Sorel. Cette maison qui a subi des réparations considérables et complètes à l'intérieur, est munie de bonnes écuries,—cour couverte et bien close,—possédant aussi une superbe glacière près de la cuisine. Possession immédiate et gratis jusqu'au 1er mai. Pour conditions, qui seront des plus faciles, s'adresser à Edw. C. ALLEN Agent ou à Wm. HILL CARTER En cette ville.

—AUSSI— La maison en bois à deux étages, située à l'enseigne nord des rues King et Charlotte, ou par logements pour trois ou quatre familles. Edw. C. ALLEN Agent ou à Wm. HILL CARTER En cette ville Sorel, 12 Mars 1880, jno.

Etablissement Avantageux.

Le soussigné désirant se retirer d'affaires pour des raisons satisfaisantes offre à vendre son stock de Groceries qui, quoiqu'il n'est pas très considérable, est bien assorti. Il louera aussi son magasin seul ou avec le logement au-dessus. Le soussigné offre à la personne qui louerait le magasin et achèterait le Stock de demeurer avec lui au magasin, un certain temps, afin de l'aider à garder la clientèle de l'établissement. Les factures du magasin sont disposées de manière à servir pour marchandises sèches ou groceries. Ce magasin est situé dans un des meilleurs endroits de la ville pour le commerce, surtout durant la saison de navigation. Conditions faciles. S'adresser au Propriétaire. JOHN MULLEN, Rue de la Reine.—Sorel. 2 Mars 1880. jno.

AVIS AUX MARCHANDS

DE LA CAMPAGNE.

Nous avons le plaisir d'annoncer à Messieurs les Marchands de campagne que nous achetons maintenant les cotons des manufactures Hochelaga, Cornwall et Valleyfield, au prix du gros.

Or, comme nos dépenses sont de moitié moins fortes que celles des marchands en gros, l'en suit que nous pouvons vendre ces cotons à bien meilleur marché qu'eux. C'est ce que nous serons heureux de prouver aussitôt qu'on voudra bien nous faire une visite que nous sollicitons respectueusement. Nous saisissons de plus l'occasion de leur rappeler que nous sommes les seuls agents en Canada pour la vente des superbes Tissus noirs et Marchandises de deuil en général des célèbres manufactures européennes Londrill Will & Co., de Bradford, Angleterre, et Béchard Duluy & Cie., de Lyon France

Nous les prions aussi de ne pas oublier que nous faisons une spécialité d'acheter des Fonds de Banqueroute. Ainsi dans les deux années qui viennent de s'écouler, nous avons acheté JOLICOEUR & Frères; L. J. PELLETIER, LE FEBVRE & Cie., atlas magasin rouge; FRANCOEUR & GIROUX, J. CARROL & Co., Thos. BRADY, J. O. TREMPÉ, MAJOR Frère & Cie., HALDIMAND LAIRD & Co., de Toronto; HOLDEN MINTO & Co., d'Hamilton. — Aussi nous avons constamment en mains des Joblots avantageux.

Termes faciles et escomptes libéraux pour comptant. Nous séparons les pièces et douzaines sans charge extra.

Dupuis Frères, 605, Rue Ste Catherine, Coin de la Rue Amherst Aux deux Boules Noires, MONTREAL.

GRANDE Soirée Dramatique et Musicale

DONNÉE A l'Hotel de Ville de Sorel. JEUD, le 1er AVRIL 1880.

au bénéfice de Delle. ANNA CHARBONNEAU, notre populaire chanteuse, Par un club d'amateurs canadiens-français et anglais, avec le concours distingué de ALFRED DESEVE, violoniste de Son Altesse Royale la Princesse Louise et de sa Majesté Isabelle II d'Espagne.

Magnifique drame anglais : Domini-que le désert. Spirituelle Comédie française : La poudre aux yeux. Musique dans les entr'actes.

ENCOURAGEONS LE TALENT NATIONAL. Portes ouvertes à 7 hs. Lever du rideau à 8 hs. Admission générale.—25 centins. Sorel, 18 Mars 1880.

A L'IMPRIMERIE DU SORELLOIS ON IMPRIME

Des cartes d'affaires Cartes de visite Cartes de théâtre et toutes autres cartes. Blancs pour Notaire, Blancs pour Avocats. et toutes autres blancs de Cour. Bills of lading pour chars et steamboats. Reçus de toutes sortes Blancs de billets Lettres de collection Lettres funires Affiches de toutes grandeurs Programmes de soirée Programmes pour courses Factums, Livres, Pamphlets. et enfin tout ce que l'on peut désirer en fait d'impression.

Ses impressions sont faites de diverses couleurs, en anglais et en français. On se charge de la reliure de n'im- porte quel livre, reçus, etc. Le tout à des prix réduits.

Les ordres de la campagne seront promptement exécutés, et les imprimés retournés par la maille sans charge extra. Adressez vous pour tout ce que dessus à J. A. CHENEVERT, Sorel, 16 Mars 1880.

ON DEMANDE

un commis pour un magasin de Marchandises Sèches. S'adresser à ce bureau. Sorel, 16 Mars 1880—jno.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

VACANCE DE PAQUES. Des billets de premières classe seront émis de toutes les Stations de ce Chemin de fer, aller et retour, à un seul prix, bons du 24 jusqu'au 30 courant inclusivement

J. B. LABELLE, Agt. Gen. des Passagers M. central, 20 Mars 1880.

CHEMIN DE FER DE JONCTION DU

Lac Champlain & St. Laurent. Tableau des heures COMMENÇANT LUNDI LE 22 MARS 1880.

Table with 4 columns: Miles, Stations, Express, Mété. (A.M. P.M.)

Banque des Marchands du Canada. AVIS

est par les présentes donné aux Déposants et autres clients de la Succursale de cette Banque à Sorel, que c'est l'intention du Bureau des Directeurs de fermer cette succursale SAMEDI LE 20 COURANT,

à laquelle date, les dépôts appartenant aux clients seront transférés au bureau de la Banque à Montréal. Des arrangements ont été faits par lesquels, les chèques ou reçus contre tels dépôts, seront payés par M. A. A. Taillon, qui se retire du service de la Banque et commencera de nouvelles affaires comme Banquier

LUNDI LE 22 COURANT, dans la bâtisse ci-devant occupée par la Banque des Marchands, où il recevra paiement, à échéance, de tous billets, traites ou autres dettes, qu'il aura en collection pour la Banque des Marchands du Canada.

Les dits bureaux (coin des Rues du Roi & Georges) sont par les présentes, désignés comme le domicile de la Banque, pour toutes les fins de la présentation pour paiement de tout effet (billet ou autre document) négociable fait payable à la Banque des Marchands du Canada à Sorel. Par ordre du bureau de Direction,

G. HAGUE Gérant-Général Montréal 10 Mars 1880.

BANQUE Du District de Richelieu.

En référant à l'avis ci-haut donné aux déposants et clients de la Succursale de la Banque des Marchands de cette ville; le soussigné désire informer ses amis et le public, que la Banque du District de Richelieu sera prête à transiger les affaires de Banques de tous genres, Lundi Matin, le 22 courant, dans les bureaux (Coin des Rues du Roi & Georges) ci-devant occupés par la Banque des Marchands.

Les comptes de corporations, Banquiers, Marchands, Cultivateurs et tous autres seront reçus à des conditions favorables. Les dépôts, portant intérêt, seront reçus et remboursables sur chèques à demande.

Des conditions libérales seront accordées pour dépôts portant intérêt, remboursables à date fixe. Les collections seront faites dans toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, et remise immédiate du produit en sera faite.

Argent prêt aux cultivateurs et autres, et prêts faits sur reques de Hangarage (Warehouse receipts), reçus de Compagnies de chemin de fer, Connaissances (Bills of lading) ou autres suretés satisfaisantes. Des traites seront émises sur les principales villes du Canada et sur New-York.

Argent et traites américains achetés et vendus. Des Assurances (vie, feu & marine) seront effectuées dans les meilleures compagnies.

A. A. TAILLON. Sorel, 10 Mars, 1880.—jno.

CANADA Province de Québec, District de Richelieu. Cour Supérieure. No. 2446.

Dame Marie Benoit, de la Paroisse de St. Aimé, dans le District de Richelieu, épouse de Michel Benoit, cultivateur du même lieu, d'ament autorisée à ESTER en justice. Demanderesse, vs.

Michel Benoit, Cultivateur de la Paroisse de St. Aimé, dans le District de Richelieu. Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée ce jour, vingt-sept Février 1880. M. MATHIEU, Avocat et Proc. de la Demanderesse. 2 Mars 1880. um

Manufacture de Haches A SOREL.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a commencé à manufacturer des HACHES en cette ville en juillet dernier et qu'il est maintenant prêt à remplir tous les ordres qu'on voudra bien lui confier. Il manufacture des Haches anglaises, Haches Canadiennes, de toutes sortes, grosses et petites, aussi des pics, Herminettes et tous autres instruments tranchants. Il recevra des ordres pour n'importe quelle quantité, en gros et en détail. La main d'œuvre étant très bon marché, il vendra les haches à des prix qui défient toutes compétition. Adressez vous au propriétaire de l'établissement

AUGUSTIN BEAUREGARD, Rue du Roi, Boutique de J. O. Belloross, Sorel 16 mars, 1880.

PROVINCE DE QUEBEC. Chambre du Parlement. BILLS RRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement [lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec."] elles sont requises d'en donner UN NOIS D'AVIS, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande, dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des BILLS PRIVÉS devant être présentés dans les "deux premières semaines" de la session.

L. DELORME, Greff. Ass. Législatif. Québec, 2 Février 1880.—lfpsj



CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

Soumissions pour Matériel Routant.

ON DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATÉRIEL ROULANT devant être livré sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir:—

- 20 Engins Locomotives. 16 Chars de Première Classe (dont une partie en traverse). 3 Chars Express et à Bagage. 240 Chars boîtes à fret. 100 Chars à plateformes. 2 Charrues à ailes. 2 Charrues à Neige. 2 Plangiers. 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Province de Québec et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au fort William ou dans la Province de Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e. jour de MARS prochain. Les soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI, JEUDI, le premier JUILLET prochain.

Par ordre F. BRAUN, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 7 février 1880

Chemin de Fer du Pacifique Canadien.

DES SOUMISSIONS pour 100 milles de chemin de fer sur la section Ouest de la Rivière-Rouge seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI, LUNDI, le 25 MARS prochain.

La section s'étendra de l'extrémité de St. Contrat, près de la limite Ouest de Manitoba jusqu'à un certain point, sur le côté ouest de la vallée de Head Tail Creek.

Les soumissions devront être sur des formules imprimées; formules, ainsi que toute autre information, peuvent se procurer aux bureaux de l'ingénieur en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien à Ottawa ou à Winnipeg, le et après le premier mars prochain.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Chemins de Fer et Canaux, Ottawa, 11 Février 1880. 29 Février, 1880. p. s. j. 27.

A VENDRE

- A L'IMPRIMERIE DU SORELLOIS. Affiches. Maison à louer. Maison à vendre. Bureau à louer. Chambres à louer. Magasin à louer. Lot à vendre. En français et en anglais.

Pelleterie S

La soussignée a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de recevoir un magnifique assortiment de pelleteries de toutes sortes pour l'Automne et l'Hiver. Capots en chat sauvage, Capots Seal-skin, Capots mouton perse, Capots en loutre piquée, faits d'avance ou à ordre.

CASQUES EN PELLETÉRIES DE TOUTES SORTES FAITS D'APRÈS LES DERNIERS MODES.

Les dames trouveront aussi tout ce qu'il leur faut dans ce genre, et les ordres pour MANTEAUX, CASQUES, CHAPEAUX, MANCHONS, etc., etc., seront pris et exécutés dans le plus court délai.

Les personnes qui ont des pelleteries en mauvais ordre n'ont qu'à les apporter à la soussignée qui les remettra à neuf.

N'oubliez pas que tout ce que vous aurez besoin en fait de garnitures en pelleteries ou imitation de pelleteries, vous pouvez vous le procurer à ce magasin.

Trois modistes sont attachés à cet établissement pour faire toutes les ouvrages ci-dessus.

Mme Th. Duplessis, Magasin sur la rue Augusta, DANS LE BLOC MORASSE, quelques pas du bureau de poste, SOREL, 21 Octobre 1879.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE TAILLEUR DE PREMIÈRE CLASSE.

Je viens d'ouvrir une boutique pour tailler et confectionner les habits. Les prix sont réduits.

Après avoir été employé dans les maisons les plus renommées de Montréal pendant plusieurs années, j'ose espérer que le public de Sorel m'accordera une part de son patronage.

LA BOUTIQUE étant au-dessus de l'établissement de M. C. O. Paradis, vous y arriverez par la porte voisine du magasin.

Ceux qui veulent faire tailler seulement seront servis avec promptitude. Que ceux qui aiment à être habillés dans les derniers goûts viennent me voir.

A. Paradis, Tailleur EN FACE DU MARCHÉ. N. B.—Je serai à ma boutique de 7 hrs du matin à 9 hrs. du soir. Sorel 4 Avril 1879.—jno.

PICHÉ & PICHÉ, AVOCATS, tiendront leur bureau au No. 473, Rue Augusta.—Sorel. Ces Messieurs suivront attentivement la Cour Supérieure du district de Richelieu, ainsi que les cours de Circuit de Berthier et de St. François.

E. U. PICHÉ, H. A. PICHÉ, AVOCATS.

HOTEL DU CANADA MONTREAL, P. Q.

Le Propriétaire a le plaisir d'informer le public et la nombreuse clientèle qui l'honneur de son patronage, que l'Hôtel du Canada vient d'être entièrement remis à neuf, l'aménagement renouvelé, l'office agrandi, et que rien, dans les améliorations qui ont été faites, n'a été épargné pour assurer aux voyageurs et aux familles tout le confort d'un Hôtel de première classe.

Reconnaissant la bienveillance que le public lui a jusqu'à présent accordée, le Propriétaire redoublera d'efforts pour en mériter la continuation. Des voitures seront aux débarcadères des vapeurs et des chemins de fer. A. BELVEAU, Propriétaire. Montréal, 20 mars 1879.—ua

Si vous voulez acheter DE BELLES ET BONNES MARCHANDISES SÈCHES

DANS LES DERNIERS GOÛTS ET A bon Marché, Allez à la Maison Blanche, chez LETENDRE, ARSENAULT & CIE. 591, RUE Ste CATHERINE, (Entre les Rues Amherst et Wolfe), MONTREAL. N. B.—L'assortiment est complet et les prix les plus bas de la ville.illet, 15 1879

M. MATHIEU, AVOCAT No. 30, RUE GEORGE, SOREL, 25 Mars 1879.—ua.

MAGASIN A LOUER. Le magnifique magasin de R. H. KITTSON, en face de chez M. Cy. Labelle Possession au ter Ma. S'adresser à R. H. KITTSON, SOREL, Avril 1880.—jno.

MAGASIN A LOUER. Une magnifique maison pouvant servir d'hôtel ou de magasin, maintenant occupée par J. B. Archambault, hôtelier, livrable au premier mai prochain.

Deux magasins situés près du marché, —AUSSI— Un magnifique Cottage avec ou sans ménage, situé sur le fleuve St. Laurent. Possession immédiate. S'adresser à J. H. WRIGHT, SOREL, 19 Février 1880.—jno.

Poissons et Homards frais! Huitres Fraîches!!

Les personnes qui veulent se procurer des Huitres fraîches, au gallon ou en mesure plus petite, n'ont qu'à s'adresser au magasin du soussigné qui en reçoit de Portland tous les jours par les chars d. Sud-Est. Il reçoit en même temps du Haddock et du Homard frais. On a qu'à laisser son ordre et les articles ci-dessus sont portés à domicile sans charge extra.

Les ordres de la campagne seront aussi reçus avec plaisir, et les huitres le Haddock ou les Homards expédiés par le postillon. Les prix sont les plus bas de la ville.

AV MAGASIN DE H. C. CHARLAND, PRÈS DU MARCHÉ.—Sorel. Sorel, 9 Janv. 1880.—um

FONDERIE DU ST. LAURENT PAR G. A. Pontbriand, A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces d'Engins et Bouilloires pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., ainsi que tous les ouvrages en fonte ou en fer, à des prix extrêmement réduits à des conditions faciles.

ONDERIE et ATELIER No 12 Rue Sophie, SOREL, Sorel, 24 Mars 1879.—ua.

Parquoi ne conservez-vous pas votre vue En achetant de bonnes LUNETTES

Achetez une bonne paire de Lunettes DE Lazarus, Morris & Cie., LUNETTES DE CRISTAL DE ROCHES

T. NETTLETON, photographe, est agent pour ces célèbres LUNETTES. Elles sont recommandées pour la pureté du matériel, et le fini. En achetant une bonne paire de LUNETTES vous en aurez pour longtemps et vous protégerez votre vue qui est ce qu'il y a de plus cher au monde.

EN VENTE PAR T. NETTLETON, PHOTOGRAPHE, près du Marché OU À SON MAGASIN DE VAINSELLE 31 rue du Roi En face de chez M. LABELLE, SOREL, Sorel, 24 Oct. 1879.—ua.

Syn.J.-Officiel. J. O. B. Lafrenière, de St. Cathbert, syndic-officiel pour les districts de Richelieu et Trois-Rivières, tiendra son bureau à St. Cathbert, ainsi qu'à Berthier chez P. Tellier Ec., N. P. et greffier, à Sorel au bureau de H. A. Piché Ec., Avocat, et à la Rivière-du-Loup chez E. Charbonneau, Ec., N. P. Sorel, 24 Oct. 1879.—ua

A LOUER. Le magnifique magasin avec logement au-dessus, situé sur la rue du Roi, portant le No. 31, porte voisine de MM. Lunan & fils, en face de chez M. Cy. Labelle. Aussi une autre maison sur la même rue. S'adresser à T. NETTLETON, Photographe, Sorel, 1er Mars 1880.

Assurez-vous CHEZ J. F. Armstrong 42 RUE AUGUSTA Agent d'Assurance sur la Vie et contre le Feu J. F. ARMSTRONG, COMPTABLE et SYNDIC-OFFICIEL Sorel, 24 mars 79.—ua

Charles Dorion, AVOCAT a ouvert son bureau d'avocat. No. 77, RUE GEORGE, En face du Couvent. Sorel, 30 Janv. 1880.—ua.

A. GERMAIN Avocat & Syndic-Officiel. No. 26, RUE GEORGE, SOREL, Sorel, 24 Mars 1879.—ua.

D. Z. GAULTIER, AVOCAT, B. C. L., Bureau No. 28 Rue PHIP P. SOREL. 8 mars 18

A. GAGNON, AVOCAT, a transporté son bureau dans sa maison privée, No. 47 RUE GEORGE. Comme par le passé, il se chargera de la collection des comptes qu'on voudra lui mettre en mains, et fera la remise des argent aussitôt collectés. Sorel, 20 mars 1879.—ua.

ON DEMANDE Un apprenti pour travailler dans une boutique de voiturier. S'adresser immédiatement à A. CHAPDELAIN, Rue Augusta, Sorel 24 février 1880.

Chaussure S Les chaleurs d'été nous ont dit adieu. Dans quelques jours nous aurons les mauvais chemins d'automne; c'est le temps de quitter les chaussures légères et d'acheter de bonnes chaussures d'automne. Pour faire subir ce changement à votre pied, vous n'avez qu'à rendre une visite à M. Elie SENEAL, RUE AUGUSTA, En face de l'Hotel Piché.

Ce monsieur tient constamment un stock considérable de chaussures de première qualité pour hommes, femmes et enfants. Son stock est maintenant au complet et comprend: CONGRÈS DOUBLE ET SIMPLE SEMELLE, CONGRÈS SEMELLE EN LIÈGE, BOTTES, PARDESSUS, CLAQUES, etc., etc. et toutes les chaussures de prix ou communes pour cette saison. N'oubliez pas l'adresse. E. SENEAL, Rue Augusta, en face de l'Hotel Piché Sorel, 24 Octobre 1879.—jno.

Maison et Boulangerie à Vendre. Une maison en bois à une étage, de 30 pieds carré, avec une boulangerie y attachée. Le propriétaire veut vendre cette boulangerie pour entrer dans une autre ligne de commerce. CONDITIONS FACILES S'adresser à ce bureau. Sorel, Novb. 1879.—jno.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE G. HARDY, 26, Rue Augusta, Sorel.

Le soussigné, tout en offrant au public ses remerciements sincères pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu depuis son établissement à Sorel le plaisir d'annoncer qu'il tiendra la disposition des Amateurs de bonne littérature, une collection de volumes choisis, qu'il offrira à des conditions faciles; moyen le plus économique de satisfaire son goût pour la lecture, tout en faisant la connaissance des auteurs les meilleurs et les plus en vogue du jour

MM. les commissaires d'Écoles pourront se voir dans cet établissement de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour les municipalités scolaires aux mêmes conditions et prix qu'au dépôt du gouvernement. Facilité sera donnée de changer les livres, qui pourraient ne pas être en usage dans les écoles pour lesquelles ils auraient été achetés. M. Hardy se chargera de faire venir d'Europe les livres que l'on voudrait lui commander et qui ne se trouveraient pas dans son magasin. Il tiendra toujours un bel assortiment de Tapisserie, Papeteries, Fournitures de bureaux, Hosties, Cierges, etc. à des prix qui défient toute compétition. On trouvera un magnifique assortiment de CHROMOS, chez M. HARDY, qui se chargera de l'encadrement de toutes gravures à des prix très-réduits. Il espère par les bons soins et la promptitude avec laquelle il exécutera les commandes qui seront faites, mériter l'encouragement du public qui est respectueusement prié de lui faire une visite, car il a la certitude de donner satisfaction plus que tout autre.

G. HARDY, 26, RUE AUGUSTA, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL, Sorel, 10 Fév. 1880.—ua.

Dambourgès Jacques, 17, Rue George, 17, SOREL ATELIER DE RELIURE. M. Jacques est depuis 1878 propriétaire de l'atelier de reliure bien connu de la Gazette de Sorel. Une visite à l'Établissement de M. JACQUES AU No 17, RUE GEORGE SOREL, convaincra le public de la qualité supérieure du travail et des conditions faciles auxquelles il exécute les reliures de toutes sortes. Reliure solide et élégante. Les ouvrages de luxe, les livres blancs, les brochures, les journaux, les revues, les magazines de modes, les livres de musique, enfin toute espèce de livres, reliés à bref délai et à 15 p. c. à meilleur marché qu'à Montréal.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a une quantité de magnifiques voitures d'hiver dans ses ateliers. Ces voitures sont faites d'après les derniers patrons. Les matériaux employés pour leur construction sont de première qualité. Il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses. Ainsi, que toutes les personnes qui auront besoin d'une voiture élégante, solide et bien finie viennent faire une visite à l'atelier du soussigné et ils peuvent être assurés d'avoir ce qu'il leur faut à meilleur marché que partout ailleurs.

Le soussigné se charge aussi de réparer les voitures, soit pour l'ouvrage du bois ou du fer. N'oubliez pas l'ancienne place de Andre Chapdelaine Voiturier, RUE AUGUSTA, près du marché, SOREL, Sorel, 9 Déc. 1879.



Depot du puissant vivificateur des cheveux du Dr. Jacques. M. Jacques est aussi agent pour la préparation et la vente de cette merveilleuse composition. LE VIVIFICATEUR Remet les cheveux gris ou blancs à leur couleur et à leur beauté primitive; Empêche les cheveux de tomber; Rend les cheveux doux, soyeux et forts; Fait croître les cheveux; Enlève les démangeaisons, petites peaux, boutons, dartres et autres affections du cuir chevelu; Est excellent pour la toilette des cheveux, à laquelle il suffit. LE VIVIFICATEUR ne tache ni la peau ni le linge. Ce n'est pas une teinture. Ainsi il ne rendra pas noirs les cheveux qui ont été blonds, ni blonds des cheveux qui ont été noirs, mais il rendra infailliblement blonds ceux qui ont été déjà blonds; il les remettra bruns, châtain ou noirs.

Plusieurs médecins de la plus haute capacité et de grande expérience, à l'examen desquels la Composition du VIVIFICATEUR a été soumise, ont déclaré qu'il n'y entre rien qui puisse nuire jamais à la peau ou aux cheveux. M. Dambourgès Jacques, Sorel, Déc. 1879, SOREL, Monsieur, Je suis en mesure d'attester que le VIVIFICATEUR DES CHEVEUX est la meilleure composition pour rendre aux cheveux leur couleur primitive, et que, comme toilette de cheveux, il n'y a rien qui le surpasse. Je le recommande vivement au public. Votre servante, MDE. BURKE.

En dépôt aux pharmacies de Bruncau & Sylvestre et Dr. Héroux, SOREL. N'oubliez pas l'adresse, 17, Rue George, Sorel. 1er Mars 1879.

Agence Generale d'Assurance.

Polices d'assurance sur la vie, contre le feu, contre les accidents, émanées aux taux les plus modérés. La propriété de toute espèce est assurée contre dommages ou pertes causés par le feu. Cie d'Assurance COMMERCIAL UNION. Contre le feu, sur la vie et maritime. CAPITAL \$25,000,000. area principal à Londres, Angleterre.

ASSURANCE MUTUELLE "BUN" is econtre les accidents, Montréal, P. Q. v ompagnies de premier ordre représentent \$13,870,000. Ceo erte est promptement réglée. G. Pettier, AGENT GÉNÉRAL 48, rue Reine. Juillet 1879.—ua

Bureau de Poste de Sorel. Départ. A. M. P. M. 6.00 Malles de l'Est y compris les provinces Maritimes Montréal par le Sud-Est 12 2.45 7 Montréal par St. Hilaire (Samedi seulement) par le Nord 9 2) Québec par le Sud-Est 12 3) Québec par le Nord 9 2) Trois Rivières à Berthier (St. Robert (Mardi, Jeudi et samedi) 12 4) St. Victoire (Mardi, Jeudi et samedi) 12 7 St. Hilaire (Dimanches, départ à 6 P. M. 12

Le bureau est ouvert les Dimanches matin de 8 à 9 heures. Les lettres enregistrées doivent être apportées au moins un quart d'heure avant le départ des malles. J. O. DU PLESSIS, M. P. Sorel, Oct. 1879.

VOITURES D'HIVER. Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il a une quantité de magnifiques voitures d'hiver dans ses ateliers. Ces voitures sont faites d'après les derniers patrons. Les matériaux employés pour leur construction sont de première qualité. Il y en a pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses. Ainsi, que toutes les personnes qui auront besoin d'une voiture élégante, solide et bien finie viennent faire une visite à l'atelier du soussigné et ils peuvent être assurés d'avoir ce qu'il leur faut à meilleur marché que partout ailleurs.

Le soussigné se charge aussi de réparer les voitures, soit pour l'ouvrage du bois ou du fer. N'oubliez pas l'ancienne place de Andre Chapdelaine Voiturier, RUE AUGUSTA, près du marché, SOREL, Sorel, 9 Déc. 1879.

LE SORELLOIS JOURNAL BI-MENSUEL PUBLIE A SOREL LE MARDI ET VENDREDI SOIR De chaque semaine, au No. 481 RUE AUGUSTA PAR A. Chapdelaine, Propriétaire-Éditeur, domicilié No. 48 rue Augusta, à Sorel, Dans le District de Richelieu, Charles GERMAIN Imprimeur, domicilié au No. 135 rue du Roi, Sorel.

ABONNEMENTS: Un an.....\$2.00 Six mois.....\$1.00 L'Édition hebdomadaire du Sorellois, sera publiée le vendredi, pour un piastre par an payable d'avance. Pas d'abonnements moins de six mois. Les abonnements des États-Unis sont payables d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant Le SORELLOIS à leur bureau de Poste, à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrérages s'il y en a. Toutes correspondances, etc. concernant l'administration, doivent être adressées à J. A. CHEVREY, affiliées et munies d'une signature responsable. Toutes correspondances d'une nature personnelle seront considérées comme annonces et chargées à tant le ligne.

Tarif des annonces: Les annonces sont taxées sur type Brevier. La 1ère insertion, par ligne..... \$0 10 Les insert, subséquentes, p. ligne.... 0 03 Une annonce d'une colonne avec condition pour l'année..... 25 00 Do un demi colonne, pour l'année 15 00 Do un quart do do 8 00 Adresses d'affaires, pas plus de 6 lignes, pour un an..... 5 00 Les réclames seront chargées à six cent par mot. Naisances, Mariages, Décès, 25 cts. chaque.—pour les abonnés, gratis.

Avenue annonce ne sera publiée à d'autres conditions, excepté quand il y aura arrangements d'avance. Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre-ordre à 10 cts et 3 cts la ligne. Tout ordre pour discontinuer une annonce devra être fait par écrit. (Frais de port payés par le propriétaire) Sorel, 15 Mars 1880.